# DÉVELOPPEZ LES COMPÉTENCES DE VOS COLLABORATEURS

avec l'accord régional pour sécuriser l'emploi et l'activité des entreprises signé entre les partenaires sociaux, l'État et le Conseil régional le 20 janvier 2014

### **NOS OBJECTIFS:**

- Développer les compétences et les qualifications des salariés dans des situations de :
  - mutations économiques et/ou technologiques,
  - faible activité, en alternative ou pendant les périodes d'activité partielle.
- Favoriser la mobilité professionnelle interne et externe des salariés dans le cadre de projets de qualification ou de reconversion professionnelle.

### **NOS SOLUTIONS:**

- Un interlocuteur unique : votre Organisme Paritaire Agréé (OPCA).
- Des financements dédiés pour accompagner des plans de formations que l'entreprise ne peut porter seule.

### LES COFINANCEMENTS MOBILISÉS\*:



Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) :

Jusqu'à 70 % des coûts pédagogiques et des salaires sur la base du SMIC horaire chargé par heure de formation.



Etat:

Jusqu'à 30 % du coût global.

Votre OPCA assure le montage de votre dossier



Conseil Régional:

Jusqu'à 20 % du coût global selon le type d'actions.

### CONTACTEZ VOTRE OPCA POUR BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT





















### **LE PROCESS**

### • SITUATION DE L'ENTREPRISE

### Faible activité:

pertes ou reports de commandes engendrant des périodes de sous-activité

## Mutations économiques et technologiques :

Nouvelle organisation, diversification d'activité, nouvel appareil productif, Adaptations aux transitions énergétiques, ...

### **O L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ**

### 1. DIAGNOSTIC

- Identification de la/des problématique(s)
- Réflexion sur les axes de développement de l'entreprise
- Identification des besoins en compétences et en qualifications

### 2. PRÉCONISATIONS

- Restitution d'un plan d'actions personnalisé pour l'entreprise et/ou construction d'un projet personnalisé pour les salariés identifiés.
- Montage administratif et financier du dossier

### 3. DÉCISION

sur les possibilités de cofinancements

#### 4. ACCOMPAGNEMENT

à la mise en œuvre des actions du plan de formation, sur les aspects organisationnels, administratifs et financiers.

### **DES ENTREPRISES TÉMOIGNENT**

- En début d'année je suis entré dans une période de sous activité. Mon conseiller OPCA m'a aidé à faire le point sur mes besoins et nous avons pu bénéficier d'aides financières pour remettre à niveau mes ouvriers sur certaines compétences et les former sur de nouvelles prestations complémentaires. Nous sommes désormais mieux armés pour faire face à la conjoncture et à la concurrence.
- La baisse d'activité qu'a connue l'entreprise il y a quelques mois m'a incité à me pencher sur ma politique commerciale. Les aides financières nous ont permis de former tous les salariés à la relation client et aux outils commerciaux. Maintenant, nous sommes tous des commerciaux de l'entreprise. Sans ces aides, nous n'aurions pas réalisé l'ensemble de ces formations et j'aurais surement raté des affaires.
- Dans le cadre d'un investissement sur une nouvelle machine à commande numérique, mon OPCA m'a accompagné pour programmer et financer toutes les formations nécessaires et mettre en place une nouvelle organisation plus adaptée. Grâce à cet appui, j'ai gagné du temps et nous sommes plus performants.
- Souhaitant me positionner sur un nouveau marché pour lequel je n'avais pas les compétences, j'ai sollicité mon OPCA avec qui nous avons travaillé un plan de formation complet. Il s'est occupé de tout l'administratif. Maintenant, nous avons une offre globale qui fidélise ma clientèle.